

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Février 1874.

LA QUESTION SOCIALE.

Voici *in extenso*, d'après le *Journal officiel*, le discours prononcé à l'Assemblée par M. Dufournel, en réponse à M. Lockroy ; cette question ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs :

M. Dufournel. — Messieurs, lorsque vous avez entendu certaines paroles comme celles que vient de prononcer l'honorable préopinant, je ne sais pas si vos impressions sont semblables aux miennes, et s'il ne vous semble pas, pendant quelque temps encore après, entendre incessamment résonner dans votre esprit les mots de féodalité industrielle, de riches et de pauvres, de monopoles, de privilèges...

M. Dufournel. — Et de classes spoliatrices !

M. Dufournel.... Et de classes spoliatrices ! Sur les graves questions que ces paroles font naître dans l'esprit, je vous demande la permission de dire ici ce que je crois voir très-clairement ; non pas que j'aie l'intention de suivre l'orateur dans toute sa discussion, je n'en ai, au contraire, examiné attentivement qu'un seul côté, et c'est ce côté que je crois voir très-clairement et que seul je voudrais pouvoir faire apparaître ici dans toute sa clarté aux yeux du pays attentif à nos débats.

Et tout d'abord, je dois déclarer que, dans tout ce que je pourrai dire à cette occasion, il sera fait abstraction absolue de l'honorable préopinant et de ceux de ses collègues qui, avant lui, ont professé les mêmes doctrines à cette tribune, et que je ne me permettrai pas de juger leurs intentions. S'ils croyaient, comme moi, que ces paroles sont de nature à faire du mal et rien que du mal à notre pays, je suis convaincu qu'ils ne les auraient pas prononcées. Ils sont, à coup sûr, très-sincèrement persuadés du contraire ; je n'ai donc pas, je le répète, à juger leurs intentions et je ne m'attaquerai qu'à leurs paroles. C'est ici qu'elles ont été prononcées, et comme elles ont ainsi emprunté l'autorité de cette tribune, elles pourraient acquiescer un retentissement dangereux dans le pays, si elles n'étaient pas contredites à cette tribune même ; c'est pour les contredire que j'y suis monté.

Ce que je vais vous dire ne s'adresse donc à aucun de nos collègues, ni à leurs intentions, mais seulement à ceux qui peuvent les interpréter mal et méchamment dans le pays. (Parlez ! parlez !)

A entendre les imprécations dirigées contre les riches et contre les compagnies, il semblerait vraiment que la somme de toutes les fortunes qui constituent ce qu'on appelle la fortune publique d'une nation sont quelque chose de fini et d'arrêté, de circonscrit et de limité à l'étendue du territoire de cette nation et à la quantité de son numéraire, et lorsqu'un homme augmente sa fortune personnelle, ce qu'il y ajoute se trouvant tout créé déjà, tout préexistant dans ce grand fonds social, ne fasse que s'y déplacer et changer de mains ; qu'un homme, conséquemment, ne puisse faire sa part dans le monde sans faire d'autres parts plus petites ; il semblerait, en un mot, qu'un homme ne puisse s'enrichir sans appauvrir quelqu'un.

C'est la thèse de Proudhon érigée en dogme.

M. Langlois. — Jamais de la vie Proudhon n'a soutenu cela ! (Ah ! ah ! à droite.) Je vous défie de trouver une ligne de lui dans ce sens !

M. Dufournel. — Permettez... Proudhon a dit en propres termes : Ce qu'un homme gagne, un autre le perd.

M. Langlois. — Pas du tout !

M. Galloni d'Istria. — Proudhon a dit aussi : la propriété, c'est le vol !

M. Dufournel. — Dans tous les cas, c'est une erreur. Que Proudhon l'ait dit ou ne l'ait pas dit, cela peut venir d'une mauvaise interprétation de certaines paroles prononcées à cette tribune.

M. Maurice Rouvier. — C'est Montaigne, ce n'est pas Proudhon qui a dit cela.

M. Dufournel. — Je répète que c'est une erreur ; il est facile de s'en apercevoir. Cela est tellement facile que, si j'apportais ici la prétention de vous démontrer que c'est une erreur, à vous, mes collègues, qui en savez plus que moi sur ces choses, vous trouveriez que je me rends coupable d'une banalité et d'une préoccupation ridicule. Mais il ne sera pas déplacé de faire cette démonstration pour le pays, qui nous écoute, et où il y a malheureusement beaucoup d'ignorants. Notre devoir à tous est d'éclairer ces ignorants en toute circonstance, et, dans le cas présent, de leur prouver jusqu'à la dernière évidence que c'est tout l'opposé de ce qu'on veut leur faire croire qui arrive généralement, et que toutes les fois qu'un homme s'enrichit par le seul moyen qu'il y ait, sauf quelques très-rare exceptions, de s'enrichir, non-seulement cet homme ne prend rien à autrui, rien à la fortune publique, mais que toujours, au contraire, il augmente celle-ci dans une proportion beaucoup plus considérable que sa propre fortune à lui, et souvent dans une proportion tellement considérable, qu'il y a peu de personnes qui sachent s'en faire une idée. (Très-bien ! très-bien !)

Pour cette démonstration, je ne recourrai pas à la théorie, n'y étant point exercé ; je prendrai tout simplement les choses sur le fait, et je voudrais faire passer l'Assemblée — quand je dis l'Assemblée, c'est toujours le pays que j'ai en vue, — par où j'ai passé moi-même pour me faire sur ce point des convictions bien arrêtées. Ce sont de simples faits que je voudrais retracer ici de souvenir, de simples récits que je voudrais faire à l'Assemblée, si cela ne l'ennuierait pas. (Non ! non ! — Très-bien ! — Parlez ! parlez !)

Je commencerai par le plus ancien de ces souvenirs.

C'était au commencement du siècle, dans une ville de Franche-Comté qui s'appelle Gray. Il y avait là un homme qui était très-riche et qui avait commencé avec rien, dans un petit moulin situé sur un des affluents de la Saône, du côté de Lyon. (Rumeurs à gauche. — A la question !)

Commencer avec rien ! Messieurs, assurément, les plus purs démagogues ne sauraient décréter une situation plus modeste. Mais il n'était pas né pour en rester là. Il avait tout ce qu'il faut pour faire son chemin dans le monde ; il devait à la Providence, — à la Providence qui crée des privilèges de nature dont il faudrait cependant bien ne plus demander compte qu'à elle seule au lieu de s'en prendre perpétuellement à la société qui n'y peut rien... (très-bien ! très-bien !), — il devait à la Providence de l'avoir fait un homme très-intelligent, et il se devait à lui-même de s'être fait un hom-

me très-laborieux, très-économe, et très-austère et très-probe. Avec cela on parvient toujours ou peu s'en faut.

Un jour, ayant déjà un peu prospéré, il était venu, en remontant la Saône, au point où commence la navigation de cette rivière, c'est Gray, pour y faire faire un chargement de blé à destination du petit moulin qu'il exploitait. Et pendant qu'il attendait les voituriers qui amenaient les blés de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Lorraine, car dans ce temps-là, messieurs, il fallait attendre quelquefois bien longtemps, il n'y avait pas encore dans le pays de ces négociants parasites, comme on les appelle, dont les magasins, au fur et à mesure qu'ils se vident, se remplissent aussitôt à nouveau pour les besoins du commerce, c'est-à-dire pour les besoins du peuple, le commerce ne mange pas. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.)

Et ces autres vampires, les capitalistes, les industriels, les banquiers n'avaient pas encore réalisé les merveilleuses inventions de nos bateaux à vapeur, de nos télégraphes et de nos chemins de fer. (Nouvelle et vive approbation.) On ne connaissait pas encore, en un mot, tous ces moyens nouveaux, grâce auxquels on peut aujourd'hui commander au loin et recevoir les quantités de marchandises les plus considérables, en dix fois moins de temps et à beaucoup moins de frais.

Non, rien de tout cela n'existait à cette époque, et il fallait, je le répète, attendre quelquefois bien longtemps. L'homme dont nous parlons attendait donc, et pendant qu'il attendait se promenant sur les bords de la Saône, à l'endroit où l'on embarquait, il apercevait, sur la rive opposée, un petit moulin de modeste apparence, de faible importance... (Interruptions à gauche.)

A droite. — Mais laissez donc parler !

M. Dufournel. — ... et les contemporains de cet homme ont raconté qu'à plusieurs reprises il [avait dit, en regardant ce moulin, que s'il pouvait jamais en devenir propriétaire, sa fortune serait faite.

C'était un homme qui avait un coup-d'œil juste ; il faut que bien des gens en prennent leur part : il n'est pas donné à tout le monde de juger aussi sûrement. (C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

A force de travailler, en effet, à force de faire des économies, il put un jour acheter ce moulin. Mais ce n'était pas le tout que de l'acheter ; il y avait mis tout ce qu'il possédait ; il lui fallait encore l'arranger à son idée ; y introduire les perfectionnements que sa pratique et son intelligence lui avaient révélés. Et pour cela il lui fallait du crédit.

Il est probable, messieurs, que vous avez tous entendu comme moi d'anciens magistrats prétendre que, par l'exercice de leurs fonctions, on acquiert au bout d'un certain temps une merveilleuse aptitude à dévisager les coupables, et à les distinguer, à première vue, des innocents. (Rires d'approbation.)

Ce qu'il y a de certain, c'est que les négociants assidus à leurs affaires, se font bien vite une aptitude semblable en ce qui concerne leur clientèle. Vous pouvez être assurés que les étourdis, les paresseux, les indolents frapperont en vain à la porte de leurs banques ; rien qu'à les voir, elles se fermeront aussitôt sur eux. Ce n'est pas pour de telles pratiques qu'elles ont été laborieusement constituées, et ce sont ces rebutés-là qui crieront que le capital exploite ! (Très-bien, très-bien, à droite et au centre.) Il a,

ma foi, bien raison, car c'est lui qu'on voudrait exploiter, et je ne connaîtrais pas de pire situation pour la société que de voir le capital à la merci d'une pareille clientèle. (Nouveaux rires approbatifs.)

Mais à tout homme intelligent, laborieux, ayant fait l'apprentissage de son métier, et le connaissant à fond, le crédit ne fera jamais défaut. Il en fut accordé tout de suite à celui-là. Et alors, sur un vaste plan d'ensemble conçu d'avance par lui, sans ingénier, car il avait tout le génie de sa profession, on vit s'élever petit à petit d'abord, et pour ainsi dire paire de meule par paire de meule, le plus magnifique établissement de meunerie que j'aie encore vu à l'heure qu'il est, puis un second établissement, puis un troisième. Et cet homme était devenu très-riche ; et il y avait des imbéciles, des fainéants et des envieux qui déblatéraient contre cette fortune... (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs), et qui déblatéraient avec un tel acharnement, qu'un jour, impatienté, l'idée me vint d'étudier à fond toutes les circonstances de cette fortune.

Et savez-vous, messieurs, quel fut le résultat de ce travail ? C'est que, quand cet homme gagnait deux sous, le pays gagnait avec lui ces deux sous d'abord, puisque ce sont les fortunes particulières qui composent la fortune publique, puis le pays gagnait encore et en outre, à lui tout seul, et sans que cet homme y eût, cette fois, aucune part, le pays gagnait encore, et en outre, une somme dix-sept fois plus considérable.

Il faut que je m'explique, car il ne doit subsister sur ce point aucune obscurité, aucun doute.

Oui, ayant examiné des quantités égales de mêmes blés, moulus, les uns dans le nouveau moulin, les autres dans les moulins du voisinage, tels qu'ils existaient alors dans la contrée, et tout autour dans les provinces environnantes, il y eut entre les produits de ces deux fabrications une différence considérable. Cette différence, due au travail perfectionné de la nouvelle usine, constituait évidemment un bénéfice pour le pays, et il se trouva que ce bénéfice comparé à celui de l'usine elle-même, était dix-sept fois plus considérable que celui-ci.

Je veux me rendre clair par des chiffres.

Le bénéfice de cet homme était de deux sous par minute, d'un peu plus de deux sous bon au mal an, mais je prends deux sous pour la facilité du raisonnement. A chaque minute, donc, cet homme gagnait deux sous et la quantité de blé fabriqué qui sortait à chaque minute d'entre ses meules et qui se présentait sur le marché y valait 34 sous de plus que la même quantité des mêmes blés moulus dans les autres moulins. Il y avait là, par le travail intelligent, création d'une valeur qui jusqu'alors était demeurée perdue par un grand coulage, par une grande évaporation et par une moindre qualité des produits.

Les deux sous que cet homme, à chaque minute, ajoutait à sa fortune, était-ce une valeur créée avant lui et qui appartenait à d'autres ? La prenait-il à quelqu'un ? Mais non ! Il ne la prenait à personne ; c'était une valeur restée jusqu'alors dans le néant, comme je l'ai expliqué, et il ne prenait que dans son travail et dans son intelligence ; et par ce travail et par cette intelligence, il faisait gagner au pays, je le répète, dix-sept fois plus qu'il ne gagnait lui-même.

Voilà ce que n'apercevaient pas les imbéciles, les fainéants et les envieux... (Nouveaux applaudissements.)

Quand on disait que cet homme avait gagné, par exemple, 60,000 francs dans une année, ils croyaient que ces 60,000 francs, c'étaient une valeur toute créée avant lui et qui appartenait à quelqu'un. C'est qu'à leurs yeux 60,000 fr., c'était de l'argent, rien que de l'argent, et que quand on gagne de l'argent dans un pays qui n'en produit pas, cet argent devait nécessairement appartenir auparavant à quelqu'un.

Voix à droite. — C'est un spoliateur ! (On rit.)

M. Dufournel. — Ces gens-là n'ont pas la première idée de ce que c'est que le mécanisme du crédit et de la circulation de la richesse. Ils ne savent pas, et c'est à nous de le leur apprendre, et nous pouvons commencer cette instruction dès à présent, si vous me permettez d'être accidentellement ici votre interprète auprès d'eux pendant quelques instants. (Parlez ! parlez !)

Ils ne savent pas que la fortune des riches, l'or et l'argent, n'est nulle part à demeure en permanence à leur disposition, qu'elle n'est pas dans leur maison, qu'elle n'est pas dans leur caisse, qu'elle ne fait qu'y passer, qu'elle ne passe dans leurs mains, qu'elle ne passe sous leurs yeux que comme le sang dans le cœur, c'est-à-dire d'intervalle en intervalle et par portions détachées, et qu'elle est aussitôt reprise par le courant de la circulation qui la fait passer dans d'autres mains, de celles-ci dans d'autres encore, et ainsi de suite indéfiniment. Au mouvement très-rapide de ce courant, se joignent et s'entremêlent dans un ordre admirable les mouvements d'un autre courant infiniment plus rapide encore, et dans lequel ce n'est plus la substance de la fortune qui passe ; ce n'en est plus que la représentation pour ainsi dire immatérielle sous forme d'écrits, de signatures, moins que cela encore aujourd'hui, sous forme de simples paroles transmises d'un bout du monde à l'autre par la merveille de nos télégraphes... (Très-bien ! très-bien !), que ce n'est plus qu'une fiction, en un mot, mais une fiction qui a toute l'efficacité, toute la puissance, toute la valeur de la réalité, et qui répercute et multiplie le rôle de l'argent dans le monde des centaines et des centaines de fois ; qu'une seule et même somme d'argent d'un chiffre donné peut représenter des centaines de fortunes, toutes, par exemple, égales à ce chiffre et en tenir lieu ; qu'une seule et même somme d'argent peut appartenir à des centaines de personnes à la fois et à chacune d'elles pour sa totalité, et que toutes ces personnes en jouissent aussi pleinement, aussi commodément, aussi franchement, plus franchement que si, par impossible, toutes ensemble, et chacune d'elles en particulier avaient en même temps entre les mains l'intégralité de cette somme en numéraire ; (C'est vrai.) que la fortune de tout homme qui travaille avec intelligence et avec économie, comme celui dont nous parlions tout à l'heure, peut à tout instant, si je puis m'exprimer ainsi, germer et poindre dans ce courant, et s'y développer indéfiniment, sans qu'on s'en aperçoive pour ainsi dire, sans qu'il y ait eu nécessité qu'un seul centime de plus à l'état métallique ait été introduit dans ce courant ou soit entré dans le pays, et sans que le nouveau venu fasse de tort à personne ; bien loin de là, le nom seul de cet homme, sa solvabilité, son crédit qui s'ajoute aux autres crédits, impriment au mouvement de cette circulation un accroissement d'activité et de puissance qui profite à tout le monde... (Très-bien ! très-bien !); mais que si des imbéciles... (Interruption à gauche. — Rires approbatifs à droite), trompés par le prodigieux effet de ce mouvement comme on est trompé par l'illusion d'optique qui nous fait voir un cercle plein dans la rotation précipitée d'un seul rayon isolé, complotaient de porter la main sur ce mouvement lui-même, croyant se partager une réalité, et pouvaient saisir pendant un seul jour de pouvoir de procéder à l'exécution de ce complot chimérique, à l'instant même la merveilleuse circulation dont nous parlons, venant à se figer sous le coup de la stupeur de cette révolution insensée, aussitôt la fiction s'évanouirait, aussitôt tous les signes de la fortune tomberaient à l'état de lettre morte. (Sensation.)

Lasommes d'argent dont jouissaient intégralement naguère des centaines de personnes, tout-à-coup suspendue dans ses mouvements et fractionnée en des milliers de parcelles désormais immobiles, éparpillées à travers le monde, ne représenterait désormais nulle part rien de plus que la stricte valeur métallique de ces parcelles ; que toutes ces per-

sonnes seraient réduites à la centième, à la millième partie de leur fortune, que tout ce monde serait ruiné, que les principaux appareils de l'activité sociale seraient anéantis, et que le peuple mourrait de misère... (Vif assentiment.)

Non, ils ne savent pas cela, ils ne savent rien, ils ne savent que crier, et ils crient !

Et tenez, messieurs, il me semble les entendre encore, lorsque l'homme dont nous parlions sortait en voiture, vociférer contre le luxe de son équipage, ne se doutant pas que ce luxe c'était du temps gagné, et que chaque heure épargnée sur la journée de cet homme, c'était, au bas mot, et en chiffres scrupuleusement calculés, la création pour la société d'une valeur 800 fois plus considérable que la valeur du même temps épargné sur la journée d'un de ces manœuvres. C'est pour ces imbéciles, ces fainéants et ces envieux que je me répète... (Nouvelle interruption à gauche.)

M. Edouard Charton. — Il vaudrait mieux instruire qu'injurier !

M. Dufournel. — C'est ce que je demande. J'ai demandé à l'Assemblée la permission de commencer cette instruction dès à présent ; je lui ai demandé d'être son interprète accidentellement auprès d'eux.

M. Edouard Charton. — Vous dites d'excellentes choses, très-justes et très-vraies ; mais il est regrettable d'entendre ce mot « imbéciles » revenir si souvent dans votre discours. La plupart de ceux dont vous parlez ne sont qu'ignorants. Demandez qu'on les instruisse : si on les avait instruits, on n'aurait pas à leur adresser des injures.

M. Dufournel. — Il n'y a pas que des ignorants dans le monde ; il y a des imbéciles à tout jamais, malheureusement, comme il y a des idiots ; il y a des imbéciles, c'est le degré au-dessous. (C'est cela ! c'est cela ! à droite.)

Je me répète donc, l'homme dont nous parlons ne prenait rien à personne, rien à la fortune publique ; ce qu'il prenait, je l'ai déjà dit, il ne le prenait que dans son travail et son intelligence, et par ce travail et cette intelligence il faisait gagner au pays infiniment plus qu'il ne gagnait lui-même. Quand son bénéfice était de 60,000 fr. dans une année, par exemple, celui de la société était de plus d'un million.

Voilà ce que peut valoir à son pays l'année d'un riche comme celui-là ! C'est là ce que vient chaque jour recruter cette grande couche sociale qui est en haut.

A droite et au centre. — Très-bien ! — Bravo ! bravo !

M. Dufournel. — Ce que vaut à leur pays une année de tous les démagogues réunis, piliers de cabaret... (Très-bien ! Bravos et applaudissements à droite), piliers de toutes sortes d'endroits. (Mouvements sur quelques bancs à gauche. — Vive approbation et applaudissements à droite et au centre), ce que vaut au pays une année de ces paresseux, de ces débauchés, de ces ambitieux sans cervelle... (Rires ironiques et applaudissements sur quelques bancs à gauche), ce que vaut à leur pays l'année de tous ces hommes-là, vous voudriez bien le savoir et moi aussi, pour établir la balance de leur compte avec la société. (Rires à droite.)

La besogne ne saurait être longue : là où il n'y a pas de chiffres à poser, les calculs sont bientôt faits. Et, en effet, il n'y a rien à porter au compte de ces gens-là, audacieux, imposteurs qui accusent le capital d'exploiter le peuple quand ce sont eux qui exploitent la fortune publique... (Vifs applaudissements à droite et au centre), capital de tout le peuple, en y puisant sans cesse, sans jamais rien y mettre, en consommant ce que les autres produisent, sans jamais rien produire pour les autres : si bien que s'il n'était peut-être tout-à-fait exact on serait en droit de dire qu'ils volent la société, du moins peut-on prononcer en toute vérité qu'ils la rongent et l'auraient bientôt épuisée...

A droite et au centre. — Très-bien. — Bravo, bravo.)

M. Dufournel. — ... si, pour réparer les brèches qu'ils font incessamment à la fortune publique, il se trouvait partout et toujours des riches comme celui dont nous venons de raconter l'histoire. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

Car il ne faut pas, messieurs, que ceux qui nous écoutent considèrent cette histoire comme un fait exceptionnel. Partout au contraire vous rencontrez les mêmes choses, et je ne me serais pas permis d'affirmer devant vous mes convictions en des termes aussi absolus, si elles n'étaient nées que de ce seul fait, si d'autres en grand nombre et tout

aussi concluants ne s'étaient présentés à mon examen, comme il s'en est à coup sûr présenté au vôtre.

Parmi ces faits, voulez-vous que je vous en cite encore quelques-uns ? (Oui ! oui ! — Parlez !)

M. le comte de Boisboissel. — Parlez, vous parlez d'or !

M. Dufournel. — Les forges des montagnes du Jura et des Vosges, depuis le Revermont jusqu'aux sources de la Moselle, tiraient autrefois tous leurs approvisionnements en fonte fine du groupe des hauts fourneaux au charbon de bois, de l'arrondissement de Gray en Franche-Comté ; mais depuis quelques années, il s'est créé à Saint-Louis, près de Marseille, une usine qui fabrique avec les minerais manganésifères de l'Algérie des produits qui, pour certains usages spéciaux, peuvent équivaloir aux fontes de Comté, et qui se sont substitués en partie à celles-ci dans les forges.

Les fontes de Comté se vendaient 230 fr. la tonne, en temps normal ; les fontes de Saint-Louis se sont vendues 430 fr. dans les mêmes conditions. C'est donc une différence de 400 fr., et pour 30,000 tonnes que fabrique annuellement cette usine, c'est un bénéfice clair et net de 3,000,000 de francs pour le pays.

Quant au bénéfice de l'usine elle-même, on peut en dire ce qu'il est un bon placement... (Rires ironiques sur quelques bancs à gauche.)

Ainsi, messieurs, voilà une usine qui offre un bon placement — et pas de bénéfice à proprement parler pour les actionnaires, car on ne s'y écarte pas des règles de la prudence, on y applique une part des bénéfices à l'amortissement, — et qui, en même temps, fait gagner au pays trois millions par an.

Et si j'avais pensé à vous faire la même remarque à propos du moulin dont nous avons parlé, vous y auriez vu quelque chose de plus digne encore de votre attention : vous auriez vu que lorsque cette usine fait gagner au pays une somme d'un million par année, c'est en raison du petit espace de terrain qu'elle occupe, comme si elle desservait à l'État une rente annuelle équivalant à 450,000 fois l'impôt du sol, et à 3/4 mille fois la valeur du revenu imposable.

Qu'ils en fassent donc autant, les ennemis de la propriété, qui veulent la prendre aux autres, et il leur sera infiniment facile de l'acquérir en la payant ! (Assentiment et rires à droite.)

Je ne veux pas abuser de la patience de l'Assemblée. J'aurais encore beaucoup d'autres citations à lui faire ; je m'arrête. Je n'ai pas autrement à conclure dans cette discussion.

A gauche. — Il n'y a pas de conclusions à en tirer !

M. Dufournel. — J'ai eu l'honneur de vous l'annoncer.

Un membre à droite. — La conclusion se tire d'elle-même : les classes soi-disant spoliatrices sont véritablement les classes créatrices.

M. Dufournel. — J'ai eu l'honneur de vous annoncer qu'à des assertions hasardées, j'opposerais quelques faits scrupuleusement étudiés. Je l'ai fait dans la mesure du possible. Il ne me reste plus maintenant qu'à remercier l'Assemblée de la bienveillante attention qu'elle a bien voulu m'accorder. (Nombreuses marques d'approbation et applaudissements à droite et au centre. L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les chaleureuses félicitations de ses collègues.)

Chronique générale.

On dit, mais nous donnons le bruit pour ce qu'il vaut, que le portefeuille de M. de Broglie éveille au centre droit plus d'une convoitise et que, pour renverser M. le vice-président du conseil, ses propres alliés seraient capables de prendre leur point d'appui à gauche.

Par un arrêté du 29 janvier dernier, le bureau de l'Assemblée nationale vient de défendre expressément à tous les officiers, chefs de service ou employés de l'Assemblée, de donner à l'avenir communication à aucun journal de ce qui se passe dans les bureaux et commissions, des incidents qui pourraient se produire, et des documents inédits dont ils se trouveraient possesseurs.

Il leur est également défendu de donner des informations en se couvrant d'un pseudonyme.

Le maréchal de Mac-Mahon est allé avant-hier à Paris visiter l'Hôtel-Dieu, le tribunal de commerce et le palais de justice.

Le maréchal de Mac-Mahon, après la visite à l'Hôtel-Dieu, s'est rendu au tribunal de commerce, où il a été reçu par les membres de la chambre de commerce et des prud'hommes.

Le président, M. Daguin, a manifesté l'espoir de voir les affaires reprendre.

Le maréchal de Mac-Mahon a dit en lui répondant qu'il ferait tout ce qu'il lui serait possible pour arriver à ces fins ; il a affirmé énergiquement le septennat et a promis de maintenir pendant sept ans la tranquillité et l'ordre de choses légalement établi ; il compte ainsi sur l'apaisement des esprits, qui fera qu'au bout de sept ans la France sera véritablement rendue à elle-même.

L'instruction de l'affaire Stoffel est loin d'être terminée, et ce n'est pas avant un mois au moins qu'une décision pourra être prise. S'il y a lieu de poursuivre, c'est bien au 2^e conseil de guerre séant à Paris que l'affaire sera soumise, et c'est seulement à cette époque que les membres du conseil seront désignés.

La commission chargée d'étudier les meilleurs moyens de prévenir les collisions en mer vient de recevoir de la chambre de commerce de Cherbourg une lettre qui approuve entièrement le projet de pénalité destiné à atteindre les auteurs responsables des abordages. La chambre de commerce de plusieurs autres grands ports de mer vont prendre, dit-on, des décisions analogues.

Parmi les députés républicains qui sont maires et auxquels il va être donné des successeurs, on cite M. Faye, député de Lot-et-Garonne et maire de Marmande, et M. Le-noël, député de la Manche et maire d'une commune de ce département. On annonce également la révocation du nouveau député de l'Aude, M. Bonnel, maire de Narbonne, qui est remplacé par M. Vic-Anduze.

On assure que les nonces pontificaux à Paris et à Vienne, récemment nommés cardinaux, quitteront leur poste au mois de mars.

On parle, pour leur succéder, de M^{rs} Meglia pour Paris, et de M^{rs} Cattani pour Vienne.

A Versailles et à Paris, on s'occupe beaucoup des élections qui viennent d'avoir lieu dans l'Alsace-Lorraine, où nos anciens compatriotes viennent de donner un si admirable exemple d'indépendance et de courage ; nos évêques et le clergé sont à la tête de cette énergique protestation. Il n'est pas douteux que la position des députés Alsaciens et Lorrains va être très-difficile au Reichstag allemand, en présence de l'hostilité violente du gouvernement, des protestants, des juifs et des libres-penseurs. Vous remarquerez que, dans ces élections de l'Alsace-Lorraine, les protestants sont restés complètement à l'écart, tant il est vrai que le patriotisme est surtout du côté des catholiques.

On pense que les auteurs de l'interpellation de la gauche voudraient amener le gouvernement à assimiler le septennat à la République définitive. Tel serait, dit-on, le sens de leur ordre du jour motivé, dans la séance où sera discutée l'interpellation.

Cette tactique trouverait de l'écho au centre droit. Une quarantaine de membres de ce groupe prétexterait la nécessité de parer le coup pour inviter M. de Broglie à remettre à la commission constitutionnelle une définition républicaine du septennat.

Ainsi l'interpellation de la gauche serait déjouée. Mais du même coup la forme républicaine deviendrait le type obligé de la prochaine constitution, et le parti monarchique serait étouffé sans avoir jamais été condamné du haut de la tribune.

Pour M. de Broglie, la conséquence de ce mouvement vers la gauche serait de lui alié-

ner les membres de la droite et de le mettre en minorité à la première occasion.

Mais le centre droit serait consolé d'avance de la perte de son chef actuel. Il aurait même, dit-on, choisi son successeur. Les mauvaises langues vont jusqu'à prétendre qu'il pourrait le trouver même parmi les collègues actuels de M. de Broglie. Et afin de rattraper sa majorité amoindrie par l'éloignement de la droite, les conspirateurs négocieraient une forte alliance avec le centre gauche.

On irait jusqu'à donner à ce groupe les portefeuilles que la crise aurait enlevés aux ministres monarchiques.

Pour expliquer sa conduite aux yeux du public, ce groupe du centre droit déclarerait à tout venant que la monarchie orléaniste est aussi impossible en ce moment que la légitimité; qu'il ne reste donc qu'à accepter la République, en définissant par ce titre l'institution du septennat.

Ce serait donc, en somme, une fusion des centres au détriment de la droite, opérée sur la ruine de M. de Broglie.

Quelle instance que l'on mette à gauche à faire circuler ce bruit, nous avons peine à l'admettre. Il serait trop odieux que le cabinet succombât, non à ses ennemis, mais à ses amis. Il ne faut donc accueillir tous ces bruits qu'avec la plus grande réserve.

M. Rouher revient de Chislehurst, et l'*Ordre* publie un article qui a toutes les allures d'un manifeste.

Voici la conclusion de l'organe du vice-empereur :

» Donc il faut que les partis se résolvent à arborer leur drapeau ; nous arborons le nôtre, publiquement, hautement. PAS D'ALLIANCES qui compromettent notre cause. Nous suivra qui voudra ; nous ne suivrons que NOTRE PRINCIPE ET NOTRE PRINCE. Que tout le monde en fasse autant ! le pays se complera. »

Si l'on veut bien se rappeler la déclaration de M. Rouher, le 49 novembre, à propos de la prorogation : « ce pouvoir disparaîtra devant une autre Assemblée, » on verra que le parti bonapartiste est l'ennemi de la prorogation.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le service d'eau a fait un premier essai hier soir. La puissante machine établie place du Bellay a refoulé l'eau de la Loire dans l'un des bassins de la place de l'ancienne prison, et plusieurs bouches ont été ouvertes dans divers quartiers de notre ville.

Le célèbre Sureau-Lamirande, qui avait volé plusieurs centaines de mille francs à la Banque de France de Poitiers et qui fut condamné à dix ans de réclusion, est à la veille de quitter la maison centrale de Fontevrauld.

Il a obtenu, paraît-il, une remise de deux ans et demi.

Un chien aux allures suspectes a traversé hier notre ville, se jetant sur les personnes et les chiens.

Un agent de police auquel il avait été signalé s'est mis à sa poursuite, accompagné de M. Puichaud, teinturier à Saumur, qui était armé d'un revolver.

Le chien a été atteint au-delà de Notre-Dame, et M. Puichaud a été assez heureux pour le tuer au premier coup de feu.

M. Hatin, vétérinaire à Saumur, a été chargé de faire l'autopsie, et a reconnu que l'animal était atteint d'hydrophobie.

Fort heureusement aucune personne n'a été mordue; il n'a déchiré que des vêtements.

Le ministre de la guerre vient d'autoriser le port facultatif de la botte dite à l'écurière, du modèle en usage à l'École de cavalerie, en remplacement des houzeaux, pour les officiers des troupes à cheval. L'emploi de cette botte, qui comporte avec elle celui d'une culotte demi-collante, munie de poche à gousset, demeure autorisé pour tout le service à cheval, sauf en grande tenue.

LE BAL DE LA PRÉFECTURE.

Nous sortons de la préfecture, et nous

constatons avec plaisir que le premier grand bal donné, à Angers, par M. Merlet, a été ravissant comme goût et comme disposition et très-brillant comme entrain et comme affluence d'invités.

Dès l'entrée dans la galerie du rez-de-chaussée, on se trouvait dans une allée de verdure qui se continuait jusqu'au grand salon de danse. Des colonnes placées dans les angles de l'escalier d'honneur supportaient des vases de fleurs au milieu desquelles brillaient des globes lumineux d'un charmant effet.

Les invités étaient reçus par M. le préfet et M^{me} Merlet à laquelle revient une grande part dans le mérite de l'organisation de cette magnifique soirée. M^{me} Merlet sait combien on aime les fleurs à Angers et elle a tiré de cette ornementation naturelle un très-heureux parti pour la décoration des salons de la préfecture.

Comme les autres années, un excellent orchestre, dirigé par M. Closon, exécutait les nouvelles compositions de Metra, d'Arban, et de notre compatriote, M. Grüber. Les danses se sont rapidement organisées et ont continué avec animation jusqu'à une heure matinale.

Comme nous l'avons dit, les invités étaient nombreux et étaient venus de tous les points du département. Toutes les autorités, tous les hauts fonctionnaires, toutes les personnes notables d'Angers et des villes voisines s'étaient rendus à l'invitation de M. Merlet, désireux de témoigner leur affectueuse sympathie au préfet de Maine-et-Loire.

Nous citerons entre autres M. le général Bonttner, commandant la subdivision d'Angers, M. le général commandant l'École de Saumur et plusieurs officiers de l'École, M. le colonel et les officiers du 41^e cuirassiers, M. le colonel et les officiers du 32^e de ligne, M. Métivier, premier président; M. le commandant et M. le capitaine de gendarmerie, les sous-préfets de Saumur, Cholet, Segré et Baugé, beaucoup de magistrats, etc., etc.

Quant aux dames, elles étaient en grand nombre, et les toilettes, cela n'a pas besoin d'être dit, étaient charmantes.

Par un retour à une tradition qui n'avait pas été adoptée l'année dernière, il n'y avait pas de buffet. Les rafraichissements étaient servis sur des plateaux et offerts aux invités sans qu'ils aient besoin de se déranger. C'est un système bien préférable pour les dames.

Un cotillon très-bien conduit a terminé cette ravissante fête préfectorale. F. R. (Journal d'Angers.)

Hier soir à eu lieu, au grand-théâtre d'Angers, la première représentation de la *Fille de M^{me} Angot*.

Des voûtes supportées par des consoles en fer se sont effondrées, le 1^{er} février, dans la fabrique d'allumettes de Trélazé. Huit ouvriers ont été blessés. L'un d'eux, Clément Nourri, a eu la jambe droite cassée et trois côtes brisées; les sept autres en ont été quittes pour de légères contusions ou des égratignures.

LA BANDE SCIACOLA AU MANS.

La curiosité est loin d'être calmée à l'endroit de cette singulière histoire; il est de notre devoir de la satisfaire et cela ne nous serait pas impossible, car nous avons pu nous procurer encore assez de renseignements intéressants.

Si nous les taisons, ce n'est pas par discrétion, — la discrétion est un vice rédhibitoire chez un reporter — mais uniquement pour ne pas entraver la marche de l'instruction. Voici ce que nous croyons pouvoir dire sans gêner la justice dans son œuvre.

On a découvert encore de nouvelles armes chez le fameux Nonasco ou Sciacola, entre autres deux pistolets à deux coups tout chargés, tout amorcés et d'un calibre extraordinairement fort.

Il se pourrait bien que deux nouvelles arrestations aient été opérées mardi, mais non au Mans. Nous attendrons à plus tard pour compléter ce renseignement.

D'autre part, on nous écrit de Laval que, la veille de leur départ de cette ville, Novary et Bouvrot y avaient commis un vol de vêtements et de gibier.

Tout est bon à prendre, et ils montrent qu'ils aiment assez à garder.

Nous sommes obligés de ne parler qu'avec une extrême réserve de l'arrestation opérée mardi par la police du Mans, — qui décidément fait merveille; il s'agit d'un indi-

vidu qui est d'ailleurs étranger à la bande italienne.

Ce n'en est pas moins un voleur émérite, qui avait pris pour spécialité d'exploiter les maisons de campagne des environs.

On a arrêté une femme qui lui servait de recéleuse et chez qui on a retrouvé une grande quantité d'objets volés.

Nous aurons occasion de donner bientôt des détails plus complets.

(Journal d'Angers.)

On lit dans le *Journal au Mans* :

On vient de découvrir dans la paillasse du lit où couchait Nonasco dit Sciacola, rue Godard, 4, au Mans, un nouvel arsenal d'armes, notamment deux énormes pistolets tout chargés et amorcés. Il mettait ces joujoux sur sa table de nuit, le soir, dans le cas où on serait entré chez lui pour l'arrêter.

Bouvrot et Novary, dont nous avons annoncé l'arrestation, auraient commis un vol de gibier et de vêtements avant de quitter Laval.

Faits divers.

La composition du parc de l'artillerie allemande de siège est définitivement fixée. Les dépôts seront à Spandau, Posen, Coblenz, et seront complétés au 1^{er} mars prochain. Le parc se compose de deux trains de 400 pièces chacun. Chaque train se décompose comme il suit :

40 canons de bronze de 9 centimètres.

420 canons de bronze de 12 centimètres.

420 canons courts, en acier, de 15 centimètres (pièces de 24).

40 canons longs en acier fretté en fer, de 15 centimètres (pièces de 24).

40 mortiers rayés de 21 centimètres.

40 mortiers lisses de 15 centimètres.

LE NEVEU DE DANTON.

Des agents en tournée sur le boulevard de la Gare ont trouvé la nuit dernière, dormant tranquillement dans un omnibus remis près de ce boulevard, un vieillard de soixante-quatorze ans qui dormait tranquillement.

Quand on lui a demandé ce qu'il faisait là, il a répondu qu'il attendait le train du chemin de fer.

C'était un nommé Danton, neveu du célèbre conventionnel.

Sans domicile et dans le plus profond dénuement, ce vieillard, dont les facultés paraissent altérées, était porteur d'un permis de circulation délivré par la préfecture de police, pour se rendre de Paris à Vic-en-Bigorre (Pyrénées), où il a, paraît-il, quelques membres de sa famille.

M. Beylac, commissaire de police, a été chargé de veiller à son départ.

L'artillerie suisse vient de faire quelques curieuses expériences sur la résistance que peut offrir, suivant son épaisseur, la glace d'un canal, d'un fleuve ou d'un lac.

Pour supporter le passage d'un homme, le lit de glace doit avoir au moins 42 ou 43 lignes (suisses).

A trois pouces, elle peut supporter des détachements d'infanterie peu nombreux; à quatre pouces, des pièces de huit placées sur des traîneaux; à cinq pouces, des pièces de douze; à six pouces et demi, des pièces de campagne sur leurs affûts et des charrettes chargées; à six pouces et demi, des pièces de 24 sur leurs affûts; à un pied, la glace peut porter les poids les plus considérables.

C'est ainsi qu'on vit à Rouen, en 1870, trois batteries de 9 centimètres traverser la Seine, attelées et les caissons chargés.

Dernières Nouvelles.

Nous avons annoncé que le maréchal-président était venu à Paris et qu'il avait visité l'Hôtel-Dieu, le Palais-de-Justice et le tribunal de commerce. Il était accompagné d'un de ses aides-de-camp, M. le colonel Broye, et d'un officier d'ordonnance.

M. Daguin, président du tribunal de commerce, a adressé quelques paroles au maréchal, qui a répondu en ces termes :

« Messieurs,

» Je connaissais déjà les souffrances qui affectent certaines branches du commerce parisien et l'énergie qu'il met à les supporter.

» Ces souffrances, monsieur le président, proviennent, comme vous le dites avec raison, de causes diverses dont la plupart échappent à l'action de l'administration; mais elles n'en sont pas moins l'objet des préoccupations constantes de mon gouvernement. Il fera tous ses efforts pour les alléger, et se souvenant, suivant un dicton parisien, que la prospérité de l'industrie du bâtiment est un des plus sûrs indices de la prospérité générale, il va reprendre, dans la mesure des ressources dont il dispose, les travaux interrompus de la capitale.

» Je suis heureux d'avoir à mes côtés M. le préfet de la Seine, qui pourra vous renouveler l'assurance qu'il me donnait tout à l'heure de la reprise prochaine des constructions de l'Hôtel-Dieu.

» Dans peu de jours, une œuvre importante sera entreprise à quelques pas de ce palais; ce sont les grands ponts qui doivent être jetés sur les bras du fleuve pour former le prolongement du boulevard Saint-Germain.

» Un autre travail, vivement sollicité par de grands industriels, pourra, je l'espère, être commencé bientôt; je veux parler des deux gares de Grenelle et de Gentilly, et du chemin de fer de grande ceinture dans la banlieue de Paris.

» En outre, le gouvernement est résolu à mettre en adjudication plusieurs des terrains dont l'Etat est propriétaire dans l'enceinte de la ville, en imposant aux acheteurs l'obligation expresse de construire dans un délai rapproché.

» Je puis vous annoncer en même temps que le ministre des travaux publics vient de demander et d'obtenir de la commission du budget qu'elle proposerait à l'Assemblée le vote d'un crédit important, destiné à la reconstruction ou à l'achèvement des galeries du Louvre et du pavillon de Marsan.

» Enfin, d'autres travaux que les maux de la guerre ont rendus nécessaires, la reconstruction de forts et des ouvrages autour de Paris occuperont cette année même de nombreux ouvriers.

» Nous espérons contribuer, par ces mesures, à rendre à une des industries les plus importantes, la seule peut-être à laquelle l'Etat puisse apporter un concours direct, l'activité et la prospérité qu'elle a seulement perdues.

» Parmi les raisons que vous donniez tout-à-l'heure du ralentissement des affaires, vous avez parlé des préoccupations d'ordre politique, et du doute qui persiste dans l'esprit public sur la stabilité du gouvernement. J'aurais compris ces craintes, il y a quelques mois. Aujourd'hui, elles ne me paraissent plus fondées.

» Le 19 novembre, l'Assemblée nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine. Soyez donc sans inquiétude. Pendant sept ans, je saurai faire respecter de tous l'ordre de choses légalement établi.

» Nous verrons ainsi, je l'espère, se rétablir le calme dans les esprits et la confiance renaître; la confiance ne se décrète pas, mais mes actes seront de nature à la commander. »

De vifs applaudissements ont accueilli ces paroles.

La foule, qui s'était réunie sur le boulevard du Palais, a accueilli le maréchal au moment de sa sortie avec la plus vive et la plus respectueuse sympathie. A une heure et demi, le président est reparti pour Versailles.

On écrit de Versailles :

Le discours du Président de la République est généralement bien accueilli dans les cercles parlementaires.

Les informations de quelques journaux d'après lesquels ce discours aurait excité une vive émotion à l'extrême droite, sont pour le moins très-exagérées. Il est inexact dans tous les cas que l'extrême droite se soit réunie pour délibérer sur la conduite à tenir.

Aucune réunion de ce groupe ou des notabilités de ce groupe n'a eu lieu et rien ne fait prévoir que le discours présidentiel doive changer ses dispositions à l'égard du ministère.

Pour les articles non signés : P. GODET.

